

NOTICE PAYSAGERE

Projets de construction de serres agricoles maraîchères sur la commune d'Eyragues (13630)

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pièces jointes : 7 dont une cartographie IGN situant les projets.

Les projets sont situés sur la commune d'Eyragues (cf. cartographie IGN – figure n°1), au cœur du bassin agricole provençal et proche du MIN de Châteaurenard, zone d'activités maraîchères par excellence.

Ils se situent tous à une distance minimum de **2kms du centre du village** (cf. figure n°1), dans la plaine agricole. Les terrains des projets disposent tous d'un **dénivelé très faible** voir quasi-nul ce qui **limitera le terrassement** (cf. figure n°7).

En 2010, la commune d'Eyragues comptait **86 exploitations** avec une SAU (Surface Agricole Utile) de 471ha dont **152ha** étaient exploités pour la **culture légumière** (1).

Compte tenu du nombre élevé d'exploitations maraîchères sur la commune, de **nombreuses cultures sous abris** (tunnels plastiques et serres verre) sont **déjà existantes et visibles** sur les vues aériennes (cf. figure n°2 et 3).

Les projets s'intègrent donc dans un paysage agricole, peu résidentiel, (cf. figure n°3) constitué de grandes plaines entre coupées de haies, souvent de type cyprès. Ces **haies** permettent de protéger les cultures du vent et également de créer des **masques naturels** (cf. figure n°3, 4 et 5) **limitant fortement l'impact visuel** entre chaque projet. De plus, **de nouvelles haies vont être plantées** afin de réduire la visibilité des serres dans le paysage proche et lointain (cf. figure n°6 et 7).

Les serres en projet présentent une uniformité dans ce paysage agricole du fait de :

- Leur structure simple, monobloc et répétitive (serre multi-chapelles – cf. figure n°6 et 7) ;
- Les matériaux utilisés (recyclables) pour leur construction sont identiques (verre, aluminium, panneaux photovoltaïques) (cf. figure n°4, 6 et 7) ;
- L'orientation Est-Ouest de l'ensemble des chapelles (cf. figure n°7) ;
- Leur hauteur au faîtage identique (cf. figure n°4) ;

Dans la durée, les serres en projet conserveront leur aspect visuel initial du fait de leur **entretien**, du **nettoyage** sans produit polluant de la totalité **des surfaces vitrées prévu annuellement** et de la **durabilité des serres** verre de type Venlo (au-delà de 30 ans). L'aspect visuel sera donc bien moins impactant que des tunnels plastiques sur lesquels aucun nettoyage n'est effectué (changement des plastiques après plusieurs années d'utilisation).

Enfin, comparativement à des tunnels plastiques, le risque de **pollution du à des déchets plastiques** disséminé dans l'environnement proche (ex. plastiques arrachés par le vent) est fortement limité voir **quasi-nul**.

(1) Source DRAAF : <http://www.arles.cci.fr/docs/Chiffres%20cl%C3%A9s%20des%20communes-EYRAGUES-2013.pdf>